

RÈGLEMENT ANIMATION RÉGIONALE JEUNES

Validation au conseil d'administration du 18 décembre 2025

I. RÈGLES GÉNÉRALES

1. L'objectif

L'animation régionale Jeunes évolue sans toucher aux fondations qui sont solides et cohérentes. Elle s'inscrit dans une stratégie globale du Comité Île-de-France de canoë kayak et sports de pagaye (CRIFCK) avec les objectifs suivants :

- Augmenter la participation des jeunes ;
- Permettre aux clubs qui disposent de peu de jeunes, ou qui n'ont pas les moyens de les accompagner, de leur permettre de participer à l'animation régionale
- Respecter une progression pagaye couleur dans le parcours des Challenges ;
- Permettre à chaque jeune de participer à des manifestations en fonction de son niveau de pratique ;
- Permettre une progression de la pratique des sports de pagaye depuis la découverte vers la pratique compétitive ;
- Soutenir le développement de la pratique féminine ;
- Fidéliser nos plus jeunes adhérents au sein du territoire francilien.

2. Le principe général

L'animation régionale Jeunes est constituée du Challenge Espoir et du Challenge Avenir.

Le Challenge Loisirs est supprimé.

Afin d'optimiser les déplacements et simplifier les organisations, les manches et la finale du Challenge Espoir et du Challenge Avenir sont organisées en même temps, sur une seule journée.

Les championnats régionaux disciplinaires sont accessibles aux catégories jeunes de poussins à juniors, chaque commission sportive disciplinaire se réservant le droit de maintenir ou non leur participation au sein de leurs organisations.

3. Le calendrier

Le calendrier tient compte de la volonté du CRIFCK de maintenir au mieux l'animation Jeunes sur des dates spécifiques afin de proposer des actions uniquement pour les jeunes. Ces dates sont planifiées à partir de l'automne en accord avec les clubs, les comités départementaux et les commissions sportives.

Les dates des manifestations inscrites au Challenge Espoir et au Challenge Avenir sont définies par la commission Jeunes sur des dates libres du calendrier national, sauf exception. Elles sont prioritaires sur l'ensemble des manifestations sportives compétitives, organisées en Île-de-France. Dans l'hypothèse où une compétition se tiendrait à la même date que celle d'une journée du Challenge

Espoir ou du Challenge Avenir, cette dernière serait prioritaire en termes de ressources humaines, logistiques et financières mises à disposition par le Comité.

4. Les organisations

Les clubs et/ou les comités départementaux peuvent se porter candidats à l'organisation d'une manifestation de la saison.

Les organisateurs sont libres d'organiser la manche qu'ils souhaitent en gardant la cohérence de la discipline choisie pour le Challenge Espoir et l'esprit d'animation du Challenge Avenir. Ils doivent faire valider le programme de la journée auprès du président de la Commission Jeunes (jeunes@crifck.fr).

5. Les récompenses

Chaque organisateur, d'une manche ou de la finale, doit obligatoirement gérer une remise de récompense.

Il doit faire la demande de fourniture des médailles au Comité Île-de-France, un mois avant la tenue de la manifestation, en même temps que les demandes éventuelles de mises à disposition de matériels.

6. Le soutien du CRIFCK

A. Le soutien financier

Pour chaque événement sportif inscrit au calendrier de l'animation régionale Jeunes, l'organisateur bénéficie d'une aide financière forfaitaire de 450 € pour l'organisation sur une même journée d'une manche du Challenge Avenir et du Challenge Espoir.

L'organisateur doit établir, à l'issue de l'événement, une facture qu'il adressera au CRIFCK.

Les conditions d'obtention et le montant de l'aide financière peuvent être révisées par la commission Jeunes et communiquées au bureau exécutif régional pour décision.

A. Le soutien logistique et matériel

S'il le juge nécessaire, l'organisateur peut bénéficier d'un soutien logistique et matériel du CRIFCK.

L'organisateur doit alors en faire la demande par courriel, un mois avant la date de l'événement, auprès du président de la commission Jeunes (jeunes@crifck.fr) et du responsable logistique du CRIFCK (logistique@crifck.fr).

Le CRIFCK met à disposition les dossards.

L'organisateur s'engage à venir chercher le matériel mis à disposition au siège du CRIFCK à Vaires-sur-Marne, ou de s'organiser pour le transport, ainsi qu'à le restituer dans son intégralité dans le délai convenu avec le CRIFCK.

Les dossards devront être restitués, séchés et triés. Chaque dossard manquant sera facturé à l'organisateur, au prix unitaire de 50 €, dans un délai de 30 jours après la date de retour qui avait été convenue avec l'organisateur.

7. Les frais d'inscription

Une participation financière par participant est demandée à chaque manche et pour la finale.

Les frais d'inscriptions sont identiques pour le Challenge Avenir et le Challenge Espoir :

- 5 € par manche ;
- 10 € pour la finale.

Exemple 1 : Inscriptions sur une manche

- Paul en K1H, Paul & Romane en K2M, Romane en K1D
- Frais d'inscription pour deux participants : $2 \times 5 = 10$ €

Exemple 2 : Inscriptions sur la finale

- Lucas en K1H et C1H, Lucas & Thomas en C2H, Lucie & Julie en C2D, Julie en K1D et C1D
- Frais d'inscription pour quatre participants : $4 \times 10 = 40$ €

Les frais d'inscriptions sont perçus par le CRIFCK qui établira une facture globale pour l'ensemble de la saison, envoyée aux clubs à l'issue de la finale.

Les conditions financières peuvent être révisées par la commission Jeunes et communiquées au bureau exécutif régional pour décision.

II. CHALLENGE ESPOIR

1. Le principe

L'organisation d'une manche ou de la finale du Challenge Espoir est couplée à celle du Challenge Avenir, et se tient sur la même journée.

Chaque manche est dédiée à une seule discipline : course en ligne, slalom, descente, kayak polo...

Une seule manche disciplinaire est organisée sur la saison.

Si, exceptionnellement, une discipline ne peut être représentée sur la saison, il est possible de coupler cette manche disciplinaire à l'une des compétitions régionales, en intégrant l'ensemble des catégories jeunes, de poussins à juniors. La décision sera prise à la réunion de la commission Jeunes statuant du calendrier du Challenge, en septembre ou en octobre de l'année précédente.

Les formats de courses sont issus des disciplines sportives de référence - slalom, course en ligne, descente, kayak polo - avec des règlements et des animations spécifiques. Il est possible d'intégrer des disciplines et des épreuves annexes pour diversifier les journées (course à pied, préparation physique générale, natation, sécurité, freestyle...)

2. Les participants

Le Challenge Espoir est ouvert à tous les jeunes compétiteurs, en phase de perfectionnement, depuis la catégorie des poussins jusqu'à celle des juniors.

Le Challenge Espoir cible prioritairement les catégories des poussins aux minimes. Leurs résultats alimentent le classement général « Club ».

Les cadets et les juniors, de tous niveaux, sont autorisés à participer aux différentes manches et, si qualification, à la finale. Ils sont classés, à titre individuel seulement, dans une catégorie « Invités ». Leurs résultats n'entrent pas dans le classement général « Club ».

3. Les conditions de participation

Les conditions de participation sont les suivantes :

- Posséder une licence fédérale annuelle « Compétition » de l'année en cours, en règle ;
- Être détenteur, au minimum, d'une Pagaie Jaune ;
- Pour les sélections aux équipes minimes de descente et de course en ligne, être détenteur, au minimum, d'une Pagaie Verte dans la discipline correspondante.

Chaque compétiteur peut doubler une épreuve.

Il est possible de tripler des courses, la commission Jeunes et l'organisateur s'autorisant à annuler ce point de règlement.

Le Challenge Espoir développe le principe de la plurivalence d'activités. Il est obligatoire de participer à deux manches, au moins, sur deux disciplines différentes, pour entrer dans le classement individuel général, et être autorisé à participer à la finale.

Sauf conditions particulières liées à l'organisation, aucune embarcation, ni équipement individuel, n'est fourni par l'organisation. Tout le matériel doit respecter les normes en vigueur.

4. Les classements

A. Le classement individuel sur chaque journée

Monoplace

Un classement individuel en monoplace est établi sur chaque manche ou sur la finale, dans les catégories suivantes :

- Poussins ;
- Benjamins ;
- Minimes ;
- « Invités » (cadets et junior).

Il se décline comme suit :

- Kayak monoplace hommes ;
- Kayak monoplace dames ;
- Canoë monoplace hommes ;
- Canoë monoplace dames ;

Soit 16 podiums potentiels.

Biplaces

Un classement individuel en biplaces est établi sur chaque manche ou sur la finale, et regroupe les trois catégories suivantes :

- Poussins ;
- Benjamins ;
- Minimes.

Il est possible de mixer deux catégories d'âge et de sexe dans une même embarcation.

Toutes les combinaisons d'équipiers peuvent être effectuées dans toutes les disciplines. C'est la constitution de l'équipage qui sert de base au classement individuel du biplace.

Les kayaks biplaces et les canoës biplaces figurent dans le même classement individuel qui se décline comme suit :

- Kayak ou Canoë biplaces hommes ;
- Kayak ou Canoë biplaces, dames ou mixtes.

Soit 2 podiums potentiels.

B. Le classement individuel sur l'année

Un classement individuel est établi sur l'année en additionnant les points du classement individuel sur chaque manche et sur la finale.

Sur chaque journée, il est établi comme suit :

- le vainqueur marque 0 point
- le 2^e marque 3 points
- le 3^e marque 4 points
- et ainsi de suite en attribuant un point de plus que la place.

Le principe de la bivalence est obligatoire avec un classement dans au moins deux disciplines différentes proposées au calendrier.

Pour être intégré au classement général annuel, il faut être, a minima, classé sur deux manches et la finale, dans au moins deux disciplines différentes.

Le classement général annuel a été conçu pour privilégier les compétiteurs qui participaient au plus grand nombre de manches.

Sont d'abord classés les compétiteurs qui ont réalisé 4 ou 5 manches plus la finale, puis ceux qui ont réalisé 3 manches plus la finale, et enfin ceux qui ont réalisé 2 manches plus la finale.

Pour les compétiteurs qui ont réalisé 4 ou 5 manches, plus la finale, le classement est établi par la somme des 4 meilleurs résultats sur des manches additionné au résultat de la finale.

Pour les autres, on prend en compte la totalité des résultats des manches, additionnés au résultat de la finale.

En cas d'égalité de points, c'est le classement individuel de la finale qui départage.

En cas d'égalité en finale, c'est la meilleure place obtenue sur une des deux épreuves de la finale qui départage.

En cas d'égalité sur une des épreuves de la finale, c'est le classement de la 5^e manche non comptabilisée dans le calcul de points qui départage.

En cas d'égalité sur la 5^e manche, le départage ne s'appliquera pas et les deux compétiteurs seront classés à égalité.

C. Le classement « Club » sur chaque journée

Il n'y a pas de classement « Club » sur chaque journée.

D. Le classement « Club » sur l'année

Le classement « Club » est établi sur l'année en additionnant les points du classement individuel à chaque manche et sur la finale, établi sur la base des 5 meilleurs bateaux de chaque club.

Une pénalité de 25 points est attribuée à chaque bateau manquant.

Le club lauréat sera celui qui a obtenu le minimum de points sur l'ensemble de la saison.

Les jeunes de la catégorie « Invités » ne sont pas pris en compte dans le classement « Club » sur l'année.

En cas d'égalité de points, c'est l'attribution des points sur la finale qui départage.

Si l'égalité subsiste, c'est un tirage au sort qui départage.

5. Les récompenses

A. Les récompenses sur chaque manche

- Les trois premiers et premières de chaque catégorie sont récompensés sur la base du classement catégoriel de la manche.

B. Les récompenses sur la finale

- Les trois premiers et premières de chaque catégorie au classement individuel de la finale sont récompensés.
- Les trois premiers et premières de chaque catégorie au classement individuel de l'année sont récompensés.
- Les trois premiers clubs au classement sur l'année sont récompensés. Le club classé premier se voit décerner la coupe Espoir qu'il remettra en jeu la saison suivante.

III. CHALLENGE AVENIR

1. Le principe

L'organisation d'une manche ou de la finale du Challenge Avenir est couplée à celle du Challenge Espoir, et se tient sur la même journée.

Le contenu d'une journée du Challenge Avenir est une version simplifiée du Challenge Espoir.

Les formats de courses sont individuels, avec un classement par équipe établi à la fin de la journée sur la base des résultats individuels.

Les organisateurs sont libres de proposer les adaptations qu'ils souhaitent par rapport au Challenge Espoir. Ils doivent les faire valider auprès du président de la commission Jeunes (jeunes@crifck.fr).

Pour la finale, de nouveaux formats peuvent être introduits :

- Raft, air boat, sit-on-top ;
- Rallye sur l'eau ;
- Équipage, C2, C9, dragon boat ;
- Stand-up paddle.

De manière à établir un classement équitable respectant le cahier des charges du Challenge Avenir, la commission Jeunes valide le projet d'animation (format, nombre d'épreuves...) et les modalités de classement que l'organisateur communiquera un mois avant la date de l'événement.

La commission Jeunes est à la disposition de l'organisateur pour l'assister et l'accompagner dans le développement des formats des épreuves et les modalités de classement.

2. Les équipes participantes

Le type d'équipes pouvant participer aux journées du Challenge Avenir sont les suivantes :

→ **Une équipe de club**

Elle est constituée de jeunes d'un même club. Elle porte le nom du club. Cette équipe peut participer à tout le programme du Challenge Avenir et entrer dans le classement sur l'année.

→ **Une équipe départementale**

Elle est constituée de jeunes d'un même département. Elle porte le nom du comité départemental de canoë-kayak. Cette équipe peut participer à tout le programme du Challenge Avenir et entrer dans le classement sur l'année.

→ **Une équipe interclubs**

Elle est constituée de jeunes de clubs différents, d'un même département ou pas. Elle porte un nom spécifique. Les jeunes constituant cette équipe ne peuvent intégrer une équipe de club ou départementale déjà constituée, même ponctuellement. Cette équipe peut

participer à tout le programme du Challenge Avenir et entrer dans le classement sur l'année.

→ **Une équipe associée**

Une équipe de club, départementale ou interclubs, ne pouvant inscrire au moins trois jeunes sur une journée, peut s'associer à une autre équipe, ponctuellement, pour constituer une équipe dite « associée ». Elle porte un nom spécifique sur la journée où elle s'est constituée et ne peut pas entrer dans le classement sur l'année. Les conditions de classement et d'attribution de points de cette équipe sont décrites au chapitre 5.

3. Les participants

Le Challenge Avenir est ouvert à tous les jeunes compétiteurs, n'excédant pas deux ans de pratique, depuis la catégorie des poussins jusqu'aux minimes.

Une dérogation pourra être accorder par le président de la commissions Jeunes (jeunes@crifck.fr), ou par défaut le bureau exécutif, pour intégrer un jeune compétiteur disposant de plus de deux ans de pratique.

4. Les conditions de participation

Les conditions de participation sont les suivantes :

- Posséder une licence fédérale annuelle « Compétition » ou « Loisir » de l'année en cours, en règle ;
- Être détenteur, uniquement, d'une Pagaie Blanche ou d'une Pagaie Jaune.

Le Challenge Avenir a pour objectif d'inciter les jeunes à participer à un maximum d'animations. Il est obligatoire que les jeunes aient participé à une manche, au moins, pour être autorisés à participer à la finale.

Les épreuves du Challenge Avenir se pratiquent majoritairement dans des embarcations monotypes (mini-kayaks, Ludocks, Wavehopper, Pyranha, gonflable, jumper, Gyramax, C9...) fournies par l'organisation, avec l'objectif de se déplacer sans transport de bateaux.

Toutefois, à titre exceptionnel, il se peut que l'organisateur ne fournisse pas les embarcations. Les clubs en seront avisés suffisamment tôt pour qu'ils prennent leurs dispositions.

Les participants doivent disposer du petit équipement : pagaine, gilet, casque, jupe.

5. Les classements

A. Le classement individuel sur chaque journée

Il n'y a pas de classement individuel sur une manche ou sur la finale.

B. Le classement individuel sur l'année

Il n'y a pas de classement individuel établi sur l'année.

C. Le classement par équipe sur chaque journée

Un classement par équipe est établi sur chaque manche ou sur la finale, sur la base des résultats individuels des participants sur une ou plusieurs épreuves, sans distinction d'âge ou de sexe.

Le classement de l'épreuve est établi sur la base des résultats des meilleurs bateaux d'une équipe dont le nombre, variable d'une journée à l'autre, est établi sur la base du nombre le plus bas de bateaux inscrits par une équipe. Le nombre retenu sera au minimum de 3 et au maximum de 5.

Par exemple, si l'équipe la moins nombreuse inscrit 2 bateaux, le classement sera établi sur la base des 3 meilleurs bateaux ; si l'équipe la moins nombreuse inscrit 6 bateaux, le classement sera établi sur la base des 5 meilleurs bateaux.

Une équipe ne pouvant inscrire au moins trois jeunes sur une journée, peut s'associer ponctuellement à une autre équipe pour constituer une équipe dite « associée » qui intégrera le classement par équipe de la journée.

D. Le classement par équipe sur l'année

Le classement par équipe sur l'année est établi en cumulant des points attribués à chaque journée.

Les équipes de club, départementales ou interclubs, marquent le nombre de points correspondant à leur place dans le classement par équipe de la manche ou de la finale.

L'équipe première marque 1 point, l'équipe deuxième, 2 points et ainsi de suite.

La même règle s'applique pour les équipes associées sur une journée, qui marquent alors les points de la place de l'équipe dans laquelle ils ont été associés, avec une majoration de 2 points. Par exemple, si l'équipe associée des clubs X et Y se classent troisièmes, l'équipe de club X marque 5 (3+2) points, et l'équipe de club Y également.

Une équipe de club, départementale, ou interclubs, ne disposant pas de trois jeunes sur une manche ou sur la finale, et ne souhaitant pas être intégrée à une autre équipe, sera pénalisée de 4 points sur la journée concernée.

Quand une équipe ne peut pas présenter au moins une féminine sur une manche ou sur la finale, un malus de 0,5 point lui sera attribué.

Le club lauréat sera celui qui a obtenu le minimum de points sur l'ensemble de la saison.

En cas d'égalité de points, c'est le classement par équipe sur la finale qui départage.

En cas d'égalité sur la finale, c'est le nombre total de participations sur la saison qui départage.

En cas d'égalité sur le nombre de participations, c'est le nombre total de déplacements de jeunes sur l'année qui départage. Un jeune s'étant déplacé sur trois journées, compte pour trois.

Si l'égalité subsiste, c'est un tirage au sort qui départage.

6. Les récompenses

A. Les récompenses sur chaque manche

- Les trois premières équipes au classement sur une manche seront récompensées, tous les jeunes de ces équipes recevant une médaille.

B. Les récompenses sur la finale

- Les trois premières équipes au classement de la finale sont récompensées, tous les jeunes de ces équipes recevant une médaille.
- Les trois premières équipes au classement sur l'année sont récompensées. L'équipe classée première se voit décerner la coupe Avenir qu'elle remettra en jeu la saison suivante.